

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

201 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 26 juin 2025

Le Comité Syndical s'est réuni le **jeudi 26 juin 2025 à 16 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain.

Date de la convocation : 18 juin 2025

Date d'affichage : 18 juin 2025

Délégués présents :

Monsieur VIALLE (CHAMEYRAT)

Monsieur SOULIER (FAVARS)

Messieurs CHASTANET et CHANAT (ST CLEMENT)

Madame BARRET et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)

Monsieur DELAGE (ST HILAIRE PEYROUX)

Madame MAURY et Monsieur DUPAS (ST MEXANT)

Messieurs BOUYOUX et GOLFIER (STE FEREOLE)

Messieurs MANIERE et PRIMAULT (VENARSAL)

Délégués absents et excusés :

Messieurs BARATAUD et VERGNE (CHANTEIX)

Monsieur CHARBONNEL (CHAMEYRAT)

Messieurs MOREIRA et ESCURE (CORNIL)

Monsieur JAUVION (FAVARS)

Monsieur HOSPITAL (ST HILAIRE PEYROUX)

Messieurs DURAND et MOUSSOUR (LE CHASTANG)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, Monsieur JAUVION, agents du Syndicat

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 13 - Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur Christian MANIERE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025
- Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS) : délibération à adopter
- Dossier de non-valeur supérieur à 1000 € : délibération à adopter
- Résiliation des 3 conventions de mise à disposition de services de janvier 2020 avec les communes de CHAMEYRAT, CORNIL et LE CHASTANG (délibérations à adopter)

Divers :

- Un point sur les postes du Service Technique
- Un point sur les dossiers en cours
- Un point sur les encaissements factures 2025
- Un point sur la pluviométrie

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PLANAS pour son départ du Syndicat fixé le 1^{er} octobre 2025 et à Monsieur JAUVION en tant que futur responsable du service technique. Par ailleurs, Monsieur le Président informe les membres présents qu'une offre d'emploi pour un poste d'agent d'exploitation d'un réseau d'eau potable est en ligne depuis le 24 juin.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025

Monsieur le Président rappelle que le document a été envoyé à chacun. Il invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 mai. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération n° 2025-06-024 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2024 du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont.

Monsieur le Président donne la parole à Madame GERAUD pour la présentation de la partie administrative / financière et à Monsieur PLANAS pour la présentation technique du RPQS. Madame GERAUD rappelle que celui-ci est réalisé entièrement en interne.

Ce rapport sera transmis aux communes adhérentes afin qu'il soit présenté à leur Conseil Municipal. Ce rapport est public et sera mis à disposition de leurs habitants.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical adopte à l'unanimité le RPQS 2024.

Monsieur PLANAS fait un bilan des travaux :

- Les travaux de Lavalgrière sur St Mexant afin d'améliorer l'alimentation du réservoir de Boussageix sont terminés.

- 35 Data logger ont été remplacés, une deuxième partie sera faite l'an prochain
- Le déplacement de réseau au Puy de Mirat sur Chameyrat se termine
- Le remplacement de la chambre de vannes du réservoir de Poissac est en cours et se terminera la semaine prochaine
- Des déplacements de conduite sont programmés début septembre

III. Délibération n° 2025-06-025 : Admission en non-valeur

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le dossier d'un débiteur de produits non soldés d'un montant de 4 696,51 € établi et visé du Service de Gestion comptable de Tulle attestant son insolvabilité.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeurs ces produits non soldés.

IV. Résiliation des 3 conventions de mise à disposition de services de janvier 2020 avec les communes de CHAMEYRAT, CORNIL et LE CHASTANG

Monsieur le Président rappelle que ces 3 conventions ont été prises en 2020 lors de l'intégration de ces communes au Syndicat. Seul l'agent de la commune de Chameyrat continue à ce jour à être mis à disposition. Le Syndicat reprendra ce travail. Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical leurs résiliations à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur VIALLE indique que la commune de Chameyrat aurait souhaité que la convention se maintienne, l'agent connaissant bien le terrain.

➤ Délibération n° 2025-06-026 : Résiliation de la convention de mise à disposition de services avec la commune de Chameyrat

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical la résiliation au 1^{er} janvier 2026 de la convention de mise à disposition établie entre le SMEM et la commune de CHAMEYRAT le 1^{er} janvier 2020.

Votants 13 - Pour 12 - 1 abstention Monsieur VIALLE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré approuve la résiliation de la convention au 1er janvier 2026, charge Monsieur le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette résiliation.

➤ Délibération n° 2025-06-027 : Résiliation de la convention de mise à disposition de services avec la commune de Cornil

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical la résiliation au 1^{er} janvier 2026 de la convention de mise à disposition établie entre le SMEM et la commune de CORNIL le 1^{er} janvier 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la résiliation de la convention au 1^{er} janvier 2026, charge Monsieur le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette résiliation.

➤ **Délibération n° 2025-06-028 : Résiliation de la convention de mise à disposition de services avec la commune de Le Chastang**

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical la résiliation au 1^{er} janvier 2026 de la convention de mise à disposition établie entre le SMEM et la commune de LE CHASTANG le 1^{er} janvier 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la résiliation de la convention au 1^{er} janvier 2026, charge Monsieur le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette résiliation.

V. Divers

- Les précisions sur les différents postes et les dossiers de travaux en cours ont été données en début de séance, n'entraînant aucune autre question.
- Un point sur les encaissements des factures au 10 juin 2025 :
Factures abonnement : 94,21 % (au 05 juin 2024 : 94,97 %)
Factures consommations : 70,95 % (au 05 juin 2024 : 63,92 %)
- Pluviométrie (mesurée à la station de l'Eau Grande à St Mexant)

Mois	Pluviométrie 2024 en mm	Pluviométrie 2025 en mm
Janvier	95	90
Février	147	68
Mars	54	77
Avril	164	162
Mai	241	39
Total	701	436

- Monsieur VIALLE signale la coupure d'eau en lien avec les travaux sur le réservoir de Poissac qui a impacté fortement l'école, les entreprises et les habitants. Monsieur JAUVION indique qu'il y a eu un problème technique, réparé au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,
Monsieur le Président déclare la séance levée à 17h20

Monsieur le Président,



Monsieur le Secrétaire,
Christian MANIERE